

# LE JOURNAL DU MINEUR



ORGANE MENSUEL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES MINEURS - C.F.D.T.  
Siège administratif : 35, rue des Ferronniers — 59500 DOUAI — Tél. 88-61.86

## L'AVENIR DES BASSINS HOUILLERS FRANÇAIS remis directement en cause !...

Après la crise pétrolière de 1973, il avait été question de relance de la production charbonnière.

A force de battage par l'information, l'idée de relance avait été accréditée dans l'opinion publique. La Fédération des Mineurs C.F.D.T. n'avait pas cru participer à ce concert de louanges au gouvernement, qui aurait contraint par les événements, reconnu des qualités et une mission au charbon.

La C.F.D.T. prétendait dès 1975 que ce qui avait été baptisé « Plan de Relance », n'était au mieux qu'un plan de stabilisation de la production charbonnière nationale. L'analyse C.F.D.T. avait conduit la Fédération Nationale de refuser sa signature sous les conclusions découlant des réunions de la Commission de l'article XI à l'époque.

La C.F.D.T. a été la seule organisation syndicale à refuser le « bluff » consistant à baptiser un plan de stabilisation de la production, de plan de relance.

La C.F.D.T. a été critiquée pour cette décision par les syndicats du patron, auxquels la C.G.T. s'était jointe.

Encore une fois il avait été dit que la C.F.D.T. n'était pas un Syndicat sérieux...

Ces accusations faciles ont été à nouveau démenties par les faits. Après la nouvelle réunion de la Commission de l'article XI du 14 Octobre 77 ; dont la C.F.D.T. a demandé la réunion, il y a plusieurs mois. Les choses sont claires : LA C.F.D.T. N'AVAIT QU'UN SEUL TORT

« ELLE AVAIT RAISON TROP TOT ».

### LES DEBATS ET PROPOSITIONS DES CHARBONNAGES DE FRANCE LORS DE LA RÉUNION DU 14-10-77

Les débats ont été introduits par un exposé de plus de deux heures de M. GARDENT, Directeur Général, commentant un épais document remis au dernier moment aux délégations syndicales.

Ce document avait une caractéristique technico-financière et tendait probablement à imposer une impression scientifique à la discussion. Pourtant tout le monde sait que le dossier de la production charbonnière nationale est strictement politique.

Dès l'introduction de l'exposé le Directeur Général des Charbonnages de France dit : « Nous n'avons jamais qualifié notre politique en tant que politique de relance. Notre situation est une relative stabilisation ».

(suite page 8)

## BARRE AU CHARBON

Le Premier Ministre Français a manifesté l'intention d'aller au charbon. La Fédération des Mineurs CFDT ne peut rester indifférente à cette noble aspiration du Premier Ministre qui désire apporter sa contribution dans la couverture des besoins énergétiques du pays.

Mais nous avons pensé qu'il serait bon que ce nouvel embauché tardif soit parfaitement informé de ce qui l'attend.

La première question qui se pose est de savoir quel puits et bassin, il faut choisir.

S'il choisit le Nord et le Pas-de-Calais, il choisira une carrière courte. Si telle est sa volonté, le choix entre les puits qui ferment et fermeront dans les prochaines années est considérable ; bien sûr cela dans l'hypothèse où la « braderie » du charbon organisé par le gouvernement se poursuivra.

S'il choisit le bassin du Centre Midi, il s'agira dans la plupart des cas d'un choix de carrière courte ou incertaine. Le Dauphiné, par exemple, où l'avenir se décidera en 1978 (comme par hasard). Blancy, s'il a de « bons résultats » ; la Provence, si l'on trouve des crédits pour construire un groupe électrique ; l'Aquitaine si le prix de revient s'améliore, la Loire et les Cévennes dont la fermeture est programmée pour 1979 ou 1980.

Reste la Lorraine. Bassin d'avenir ! mais pour combien de temps et pour combien de puits. S'il choisit Folschviller une mutation pour Sainte Fontaine est probable. A la Houve, l'avenir est incertain. Globalement, pour la Lorraine les perspectives pour après 1985 ne sont pas connues.

Aller au charbon c'est aussi parler salaire. Il sera embauché en échelle 3 avec un salaire de base de 1 663,26 F. Bien sûr, s'il fait un bon rendement, cela veut dire s'il est dans un bon chantier, s'il n'y a pas de panne de machine, etc., son salaire peut atteindre 2 300 à 2 400 F. Il y a bien sûr les avantages en nature. S'il est ouvrier, il percevra 1 900 F d'indemnité. S'il est ETAM, 2 660 F et si il est ingénieur 3 800 F. Pour le logement idem.

Si il est tué à la mine, sa veuve touchera une indemnité de décès à condition bien sûr qu'il ne soit pas ouvrier. Il aura un jardinier à son service s'il est ingénieur, une voiture avec chauffeur s'il est directeur. Il sera logé dans un coron s'il est ouvrier, une villa s'il est cadre, etc. Nous arrêtons là la liste des inégalités dans ce domaine des avantages en nature, elle serait trop longue.

Mais il est important qu'il sache également que s'il est muté au jour suite à un accident ou par maladie, il perdra éventuellement la moitié de son salaire. S'il est dans une cokerie ou dans une centrale, il pourra goûter aux joies du roulement midi-matin-nuit-petite semaine ; et ça repart pour une série de 4 x 8 et cela pendant 30 ans.

A l'annonce de la décision du Premier Ministre de se rendre au charbon, aucun mineur ne s'est fait des illusions sur le sérieux de la déclaration de M. Barre. Depuis 12 mois, il y a eu tellement de déclarations et de paris jamais tenus par cet homme, que cela n'en fera jamais qu'une de plus.

Mais à l'annonce de la décision d'aller au charbon à Lyon, les mineurs ont une nouvelle fois dressé l'oreille : y aurait-il du charbon dans le sous-sol de cette région ? Et pourquoi pas ? Quelle surprise cela serait pour le Premier Ministre. Le saura-t-on un jour ?

A la CFDT nous disons bien sûr, on le saura, à condition de faire des recherches. Il faut savoir qu'en France depuis 1959 jamais plus de recherches ont été faites, que le sous-sol du Sahara est vraisemblablement mieux connu que celui de la France.

Pourtant, les ministres de toutes classes (premier, deuxième, etc.) déclarent froidement : « il n'y a plus de charbon en France ». Voilà encore un déclaration de plus sans fondement. Aller au charbon pour un mineur c'est tout cela. Mais un Premier Ministre peut-il en avoir une idée ? Aller au charbon ne doit pas recourir les mêmes réalités. Nous avons rêvé que M. Barre parlait en connaissance de cause et que l'avenir de nos mines allait être assuré. Mais non, nous ne pouvons pas compter sur M. Barre !

SPAETH Jean-Marie.

## Indemnité de Départ à la Retraite

Le Bureau National des Mineurs CFDT s'est réuni le 31 octobre à Paris. Il a notamment examiné les réactions qu'ont provoqué les propositions des Charbonnages de France, ayant trait à l'indemnité de départ à la retraite concernant les ouvriers.

A partir de ces réactions la Fédération des Mineurs a fixé ses positions pour la nouvelle phase de négociation du 8 novembre 1977.

### UNE INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Pourquoi ?

Depuis de nombreuses années, la CFDT revendique pour tous les travailleurs de la mine, une indemnité de départ à la retraite.

1°) L'indemnité de départ doit permettre aux travailleurs de subvenir à leurs besoins entre le jour de la retraite ; et la date du versement de la pension.

2°) La revendication posée par la CFDT entre dans le cadre de la lutte engagée contre les inégalités.

(suite page 2)

## La GAZEIFICATION du CHARBON... à L'HEURE des CHOIX...

La Société de l'Industrie Minérale (District du Nord) a organisé une journée d'étude à Douai le 12 octobre 1977, axée sur la gazéification du charbon.

Participaient entre autres à cette réunion le Directeur et des Ingénieurs du CERCHAR, le Directeur de l'Institut National des Industries Extractives de Belgique, la Direction des Houillères, les Membres du Conseil d'Administration et du CE des HBNPC, etc.

### LA GAZÉIFICATION DU CHARBON, EN BREF...

L'idée de récupérer l'énergie contenue dans un gisement de combustible solide fossile, sans développer une exploitation souterraine, n'est pas nouvelle. Des expérimentations ont été poursuivies par la plupart des pays producteurs de charbon (U.S.A. - U.R.S.S. - Belgique - France, à Djerada) il y a vingt à trente ans...

A cette époque, les schémas d'installations de gazéification souterraine étaient calqués sur l'exploitation classique : deux galeries-entrée et sortie de gaz aboutissaient à un front de taille auquel on mettait le feu. De l'air, soufflé alternativement par l'une ou l'autre galerie, permettait une combustion partielle du charbon en place ; on récupérait par l'autre galerie du gaz pauvre — 0,8 th/m<sup>3</sup> — contenant surtout de l'oxyde de carbone, un peu d'hydrogène et de méthane. Le contrôle de la combustion était difficile : éboulements dans la taille, mauvaise étanchéité de l'entrée et de la sortie des gaz, soumises à des variations importantes de température.

Le calcul économique conduisait à un prix de revient de la thermie environ trois fois plus élevé que l'exploitation classique et le gaz naturel. La baisse continue du prix de la thermie jusqu'aux années 1972-1973 n'a fait que confirmer l'absence de rentabilité du procédé.

(suite page 2)

# LA GAZEIFICATION DU CHARBON

(suite de la première page)

Il semble toutefois que les U.S.A. et l'U.R.S.S. aient maintenu un certain volume de recherche dans ce domaine, bien qu'en U.R.S.S., il n'ait jamais été possible de voir les réalisations industrielles annoncées par les publications techniques sur ce sujet.

Le projet patronné par M. Ledent et l'INIEX qu'il dirige, dont il est question maintenant, présente, par rapport à ces premières recherches, les particularités suivantes :

1°) Le réseau de drainage du gaz n'est plus du tout calqué sur l'exploitation classique : le gisement est atteint par des sondages (200 mm de diamètre environ) entre lesquels on crée des communications par fissuration des couches.

Dans les essais actuellement en cours, à des profondeurs de 200 à 300 mètres, les sondages sont espacés de 11 à 25 mètres (U.S.A. et U.R.S.S.).

Le projet Ledent prévoit un espacement de 80 mètres.

Le coût des forages représente 60 à 70 % des frais d'installation dans ces conditions : il est donc évident qu'une modification de l'espacement pèsera largement sur la rentabilité du procédé.

L'espacement sera d'ailleurs influencé par la tectonique du gisement : pendage des veines, plis, failles. Enfin, le coût d'un sondage est très variable en fonction de la dureté et de l'abrasivité des terrains traversés.

2°) La gazéification est réalisée sous pression par analogie avec le seul procédé actuel de gazéification industrielle qui soit opérationnel : le procédé LURGI, qui opère sous 20 à 30 bars. La pression exerce une influence très favorable sur la réaction de gazéification.

Dans la gazéification souterraine, le cycle comporterait une période de compression vers 50 bars, l'air s'infiltrant dans les fissures des couches et entraînant combustion et gazéification suivies d'une période de détente à 25 bars permettant de récupérer le gaz produit.

La profondeur prévue — 1 000 à 1 500 mètres — permet facilement d'envisager ces pressions ; l'étanchéité des sondages reste un problème que seule une expérimentation « in situ » pourra éclaircir prochainement.

Le gaz récupérable est un gaz pauvre, même si un peu de méthane est drainé des terrains encaissants et des couches : on compte sur 1,2 th/m<sup>3</sup> contre 4 th/m<sup>3</sup> environ pour le gaz de ville et 9 th/m<sup>3</sup> pour le gaz de Lacq. Il est uniquement susceptible d'être utilisé dans des turbines à gaz entraînant les alternateurs, après un dépoussiérage convenable (limitation de l'usure des ailettes de turbines).

## QUEL CONTEXTE POLITIQUE ?

Après ce rappel historique et ces considérations techniques, voyons dans quel contexte politique se situent ou devraient se situer les recherches concernant la gazéification souterraine à grande profondeur.

Les belges, initiateurs du projet, ont cherché des partenaires. Les français et anglais, pas très enthousiastes, ont différé sans refuser et participent à titre d'observateurs...

Les allemands avaient un projet assez voisin, mais envisageaient d'injecter de l'hydrogène et de la vapeur pour produire directement du méthane à 8 ou 9 th/m<sup>3</sup>. Ils se sont donc joints aux belges par un accord au niveau national.

200 personnes environ en Belgique et autant en Allemagne travaillent en laboratoire sur ce projet, étudiant en particulier les conditions de la réaction, la perméabilité des roches et du charbon.

Un essai réel peut être envisagé dans les trois ans à venir. L'exploitation des résultats et la poursuite de l'essai pendant un temps suffisant conduiraient dans un délai de 7 ans environ à la définition du procédé industriel : le coût de la recherche serait alors de plus de 100 M.F.

Pour atteindre l'exploitation industrielle d'un procédé, il faudrait compter au total 15 à 20 ans et une dépense de plusieurs centaines de millions de francs.

Les prévisions économiques aboutissent à un prix de revient de 1 à 3 centimes la thermie, en exploitation industrielle, mais avec des incertitudes inhérentes au manque d'expérience actuel sur le procédé.

Les Charbonnages ont entrepris une campagne d'estimation des réserves profondes éventuellement susceptibles d'être récupérées par gazéification souterraine. Il faut noter que le rendement de récupération est d'environ 50 % de l'énergie potentielle contenue dans le gisement ; le rendement correspondant pour l'exploitation classique est d'environ 30 %.

Le procédé allemand-injection d'hydrogène et de vapeur d'eau n'est pas évidemment plus rentable. La nécessité de fabriquer et d'utiliser de l'hydrogène pose des problèmes de technologie et de sécurité (l'hydrogène pouvant être un sous-produit des centrales nucléaires, par électrolyse de l'eau pendant les heures creuses). Sa complexité technique est sans contexte, très supérieure à celle du projet belge-air-vapeur d'eau.

En définitive, si l'on estime que l'approvisionnement en énergie du pays ne peut être dans l'avenir assuré que par une utilisation équilibrée des diverses sources possibles, jointe à une saine économie dans l'utilisation, on peut considérer que la recherche en cours sur la gazéification souterraine est un élément à ne pas négliger. De là, à dire que ce procédé est à même d'assurer la continuité de l'exploitation actuelle des Houillères, qu'il est la panacée dans le domaine de la production d'énergie à bon marché, il y a un pas très large que l'état actuel de l'expérimentation ne permet certainement pas de franchir. On voit aussi que le problème ne peut recevoir de réponse convenable que dans le cadre d'une politique globale de l'énergie, actuellement inexistante en France, où l'on constate qu'après la mode du « tout pétrole » fleurit celle, qui n'est guère plus justifiée, du « tout nucléaire »...

## QUEL CONTEXTE SCIENTIFIQUE ?

Nous avons tenté une approche objective du problème technique de la gazéification souterraine. Il nous paraît également utile de donner quelques précisions sur le contexte scientifique dans lequel risquent de se dérouler les études.

L'expérience limitée que nous en avons nous amène à émettre un avis sur la structure de la recherche au sein de la C.E.C.A. L'objectif le plus évident, pour ne pas dire le seul, de chaque Etat, est de récupérer sa participation au fonds communautaire de recherche. Bien des recherches coûteuses ne débouchent pas sur les résultats industriellement exploitables. Les experts apparaissent comme les « hommes du monde » ou cours de leurs réunions où les rapports correspondant à des recherches de plusieurs millions de francs, sont très rapidement « expédiés » !...

En fait, ce qui devrait être avant tout une mise en commun de connaissances et d'expériences scientifiques avec une confrontation critique des idées, aboutit trop souvent à une comédie destinée à justifier la répartition des fonds communautaires. On est vraiment dans le Marché Commun et non dans une Communauté Européenne. Dans un tel système, une recherche même sur une idée valable, à une grande probabilité de coûter fort cher, ceci concernant des fonds publics sans avoir un maximum de chances de réussite.

## A L'HEURE DES CHOIX...

Sommairement, ce qui nous est apparu à l'issue de la rencontre de Douai, c'est qu'en fait trois attitudes existent actuellement au niveau des Techniciens face au problème de la gazéification du charbon :

— ceux qui y croient, qui s'y donnent à fond, et qui investissent pour que le projet réussisse, conscients qu'ils sont, qu'il n'est pas possible de négliger aucune ressource énergétique dans le Monde, et spécialement en Europe (ce sont les Belges et les Allemands) ;

— ceux qui n'y croient pas, parce que ce n'est pas leur problème et qu'ils n'ont pas été placés là pour cela... (ce sont des Français) ;

— ceux qui y croient (ce sont d'autres Français), mais qui ne peuvent réaliser plus, ni s'engager plus dans la recherche, parce qu'ils sont prisonniers des choix politiques du Gouvernement français actuel qui veut son relai nucléaire avant 10 ans et qui investit presque uniquement dans ce domaine !...

Comme disait quelqu'un à la sortie, « Les français sont actuellement des « parasites » dans le domaine de la recherche pour la gazéification du charbon !... »

Et pourtant, c'est M. Ledent, directeur de l'INIEX, qui déclarait que l'avenir de l'énergie dans le Monde réside dans trois possibilités quasi-exclusives :

— le nucléaire (avec tous les problèmes qu'il pose) !...

— l'énergie solaire (mais encore faudrait-il engager les moyens nécessaires à son utilisation) ;

— le retour au charbon, dont les ressources sont considérables (90 % des réserves mondiales restent à exploiter à ce jour)...

A nous Travailleurs, de savoir peser par un rapport de force suffisant, pour imposer les choix techniques, scientifiques, politiques, écologiques et humains qui sont les nôtres...

J.P

# INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

(suite)

## LA C.F.D.T. REVENDIQUE

Le paiement d'une indemnité égale à mois de salaire brut, avec un minimum de 3 fois le salaire mensuel moyen payé dans les Charbonnages de France.

L'indemnité devra être versée pour TOUS par étapes à 6 mois de salaire.

## POURQUOI UN MINIMUM

La CFDT ne peut accepter qu'il y ait des travailleurs, pénalisés à l'occasion de départ à la retraite parce qu'ils ont subi :

- un bas classement toute leur carrière ;
- ont été mutés du fond au jour, les dernières années de travail ;
- ont eu un bas salaire les trois derniers mois de travail.

## L'INDEMNITE DEMANDEE PAR LA C.F.D.T. S'IMPOSE

Les ouvriers des mines étaient les seuls à ne pas toucher une indemnité.

Depuis de nombreuses années, les ETAM et ingénieurs des mines, les mineurs de fer, les sidérurgistes, etc., touchent sous des formes diverses environ 1 million d'anciens francs.

Il est normal que tous les travailleurs des mines perçoivent l'indemnité de départ à la retraite.

## A QUI DOIT ETRE VERSEE L'INDEMNITE

La CFDT demande que :

L'indemnité soit versée bien sûr à tous les travailleurs qui partent en retraite mais également aux camarades :

- mis en retraite pour invalidité générale ;
- les travailleurs morts à la suite d'accidents du travail ou maladie ;
- les reconvertis.

La Direction des Charbonnages de France veut limiter l'indemnité pour les ouvriers à 2000 F.

La C.F.D.T. condamne l'attitude rétrograde et anti-ouvrier des charbonnages.

Elle appelle tous les travailleurs de la mine à manifester sous toutes les formes leur volonté d'obtenir une indemnité digne de ce nom.

2 000 F, certes, c'est mieux que rien !

Cette proposition est tout de même nettement inférieure à la revendication des mineurs, et aux indemnités versées à d'autres catégories professionnelles ou dans d'autres entreprises.

Une indemnité d'une valeur de 3 mois de salaire est un minimum. Pour la CFDT l'objectif est d'arriver à un montant égal à 6 mois de salaire.

C'est le résumé des positions qui seront défendues par la délégation C.F.D.T.

# AUGMENTATION DES PRIX

En un an, (septembre 1976 à septembre 1977) et cela d'après l'indice officiel du Gouvernement, les prix ont augmenté de 9,71 % ; les prix alimentaires de 14,1 %.

## DEUX QUESTIONS SE POSENT A LA C.F.D.T.

### a) L'inflation.

On sait donc les belles promesses sur les 6,5 % d'augmentation des prix prévue en début d'année par le Gouvernement.

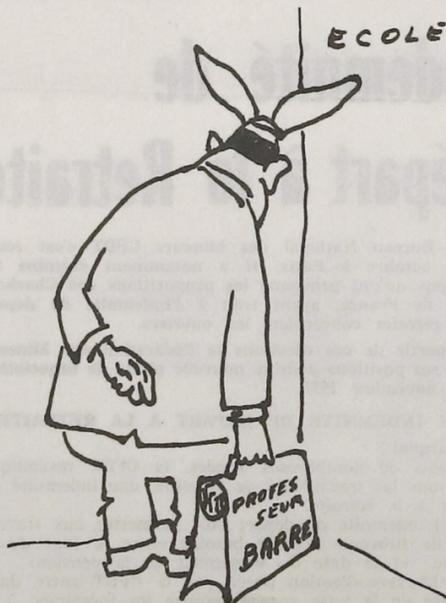
La C.F.D.T. ne s'y est malheureusement pas trompée lorsqu'elle a critiqué et combattu les décisions du Gouvernement qui à l'évidence ne permettaient pas d'enrayer l'inflation et dont le seul objectif était d'enrichir le grand capital et cela sur le dos des familles de travailleurs.

### b) Le contrat salarial.

Le contrat salarial signé par les organisations syndicales mineures prévoit dans le meilleur des cas 0,3 à 0,8 % d'augmentation du pouvoir d'achat et cela sur l'ensemble de l'indice officiel. Or les prix alimentaires, ce qui est le chapitre le plus important du budget d'une famille, a augmenté depuis un an de 14,1 % soit 4,4 % de plus que le chiffre retenu pour calculer l'augmentation du pouvoir d'achat des mineurs.

Il apparaît aujourd'hui que la signature du contrat salarial était une véritable trahison des mineurs ; qu'il était un acte purement politique. Signer un tel contrat c'était voler au secours du gouvernement.

La C.F.D.T. pour sa part restera fidèle aux aspirations des travailleurs. Elle continuera à poser les revendications des mineurs et cela dans l'unité la plus large. C'est ainsi que la C.F.D.T. a pris l'initiative d'une rencontre avec la C.G.T. le 21 novembre et cela pour proposer en commun aux travailleurs les formes d'action.



# bassin de lorraine

## LA RELANCE DE LA PRODUCTION CHARBONNIÈRE 1974-1975 SERAIT-ELLE DÉJÀ REMISE EN CAUSE ?

Après la réunion du Conseil d'Administration des Houillères du Bassin de Lorraine du 13 octobre 1977 et la réunion de la Commission de l'Article XI convoquée par la Direction des Charbonnages de France à Paris le 14 octobre 1977, la question d'une nouvelle récession charbonnière est à nouveau posée.

Les expériences désastreuses pour l'économie nationale de la diminution de la production charbonnière passée et les graves répercussions de la crise de l'énergie en 1973-1974, semblent déjà oubliés par les Charbonnages de France et le Gouvernement.

En effet, même en Lorraine l'embauche pour compenser les nombreux départs à la retraite actuels est freinée et se limite à 10 embauchages par semaine, alors que 40 mineurs locaux étaient embauchés par semaine avant les congés 1977.

La réduction à 10 embauchages a été prise malgré l'arrêt de l'arrivée de marocains.

Le plan de production 1978 de la Lorraine prévoit lui aussi une réduction de tonnage, ce qui est bien l'amorce d'une nouvelle récession du Bassin.

### LES FREINAGES EN LORRAINE S'INSCRIVENT DANS UNE POLITIQUE GÉNÉRALE TRADUISANT LA VOLONTÉ GOUVERNEMENTALE DE NE PAS DONNER AU CHARBON NATIONAL LA PLACE QUI LUI REVIENT DANS UNE POLITIQUE DE L'ÉNERGIE.

En effet, la Direction Générale des Charbonnages de France a déclaré au cours de la réunion de la Commission de l'article 11 :

— sa volonté d'accroître la fermeture des Bassins de la Loire, Cévennes et Auvergne avant 1980 ;

— d'accroître ses pressions pour accélérer les fermetures de puits dans le Nord-Pas-de-Calais ;

— soumettre la production nationale au charbon d'importation, soit achetés ou produits directement par les Charbonnages français à l'étranger.

Si l'on ajoute à ces orientations qu'une politique de sondages, permettant une vraie connaissance du sous-sol français en ressources nouvelles n'a pas été réalisée, n'importe quel observateur comprendra les dangers auxquels les mines de charbon françaises sont à nouveau confrontées.

### LA C.F.D.T. ALERTE LES MINEURS ET LES APPELLE A LA VIGILANCE.

Une certaine ambiance a été créée dans les bassins charbonniers depuis 1975 à travers le vocable « RELANCE ». Celle-ci n'a jamais été une réalité.

C'est au mieux à une stabilisation de la production qu'ont conduit les mesures arrêtées après la crise du pétrole.

Aujourd'hui la C.F.D.T. demande aux mineurs de prendre conscience de la situation et de préparer la riposte.

Pour la C.F.D.T. il y a lieu de défendre l'outil de travail que sont les exploitations actuellement en service. Des puits comme Faulquemont restent largement compétitifs.

Ce sont pour la C.F.D.T. toutes les capacités françaises et lorraines qui doivent être mises ou remises en exploitation.

Paul BLADT,  
Secrétaire Général.

## Mauvaises nouvelles pour les travailleurs immigrés et leur famille

Malgré l'échec de « l'aide au retour » 3 601 sur 49 000 ont accepté ce marché de dupes. Le Gouvernement récidive par l'annonce de nouvelles mesures encore plus brutales.

Il veut renvoyer dans leurs pays deux millions de travailleurs immigrés et leurs familles.

En effet, interdire l'immigration familiale c'est contraindre les travailleurs immigrés à un chantage scandaleux :

- par la séparation de la famille, en refusant cette régularisation ;
- c'est mettre les immigrés en face d'un choix dramatique ;
- c'est l'expulsion ou la pseudo-aide ou retour dans leur pays natal avec l'abandon des droits sociaux acquis.

La C.F.D.T. dénonce ces dispositions racistes qui veulent faire croire à l'opinion publique que le chômage des travailleurs français sera résolu par ce renvoi massif.

La C.F.D.T. condamne ces initiatives draconiennes que préconise le gouvernement. Les immigrés après les femmes et les jeunes ne seront pas les boucs émissaires de la crise cautionnée du gouvernement Barre.

Pour la C.F.D.T. le problème de l'emploi général. La C.F.D.T. avec les travailleurs fera tout pour qu'en sorte ces nouvelles mesures soient un échec encore plus retentissant que le premier.

## Jouets de Noël 1977

Une note de service de l'Action Sociale a fait connaître les conditions de la distribution des Jouets de Noël 1977. Cette note a le contenu suivant :

L'ensemble du personnel bénéficiaire recevra à domicile, mi-novembre, les bons de jouets de Noël pour les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1966 et le 31 décembre 1976 inclus.

— Les agents bénéficiaires devront vérifier, dès réception, si les bons établis correspondent bien au nombre, au sexe et à l'âge de leurs enfants.

— En cas d'erreur, ils devront s'adresser d'urgence à leur Bureau Administratif afin que les redressements nécessaires soient effectués avant la distribution.

— Les bons ne seront honorés qu'au lieu de distribution mentionné sur le verso du carton. Toutefois pour les personnes qui seraient empêchées, deux distributions de rattrapage sont prévues à Merlebach aux Services Sociaux. Tous les bons non présentés après ces dernières distributions seront périmés.

A titre d'information, nous vous communiquons ci-dessous la liste des jouets de cette année :

	GARÇONS	FILLES
1 an	Anne Peluche	Ensemble peluche
2 ans	Tacot xylophone	Ours
3 ans	Camion circus	Clown musical
4 ans	Concorde	Livre
5 ans	Loco	Poupée
6 ans	Ballon	Téléphone
7 ans	Maison forestière	Poupée parlante
8 ans	Playmobil	Machine à coudre
9 ans	Mini-foot	Parapluie
10 ans	Réveil électrique	Réveil électrique
11 ans	Transistor	Transistor

## Informations Générales Indemnité logement

Le journal du Mineur d'octobre 1977, avait informé sur les démarches de la C.F.D.T. et la publication de l'arrêté revalorisant l'indemnité logement pour les mineurs.

Au moment de mettre sous presse le N° d'octobre, le tableau concernant les montants de l'indemnité logement

valables pour les Charbonnages de France n'était pas encore publié.

Le journal du Mineur C.F.D.T. donne ci-dessous suite à son engagement de publier les barèmes des Charbonnages.

### MONTANT MENSUEL DES INDEMNITÉS DE LOGEMENT INGENIEURS

Situation de famille	!Montant à!Montant à!Montant à!Montant à!			
	! compter ! ! du !	! compter ! ! du !	! compter ! ! du !	! compter ! ! du !
	! 01.07.74 !	! 01.07.75 !	! 01.07.76 !	! 01.07.77 !
! Célibataires < 15 ans de service....	! 402,60 !	! 432,60 !	! 467,40 !	! 498,00 !
! Célibataires >= 15 ans de service....	! 447,29 !	! 480,62 !	! 519,34 !	! 553,33 !
! M 0.....	! 671,00 !	! 721,00 !	! 779,00 !	! 830,00 !
! M 1.....	! 704,50 !	! 757,00 !	! 818,00 !	! 871,50 !
! M 2.....	! 738,00 !	! 793,00 !	! 857,00 !	! 913,00 !
! M 3.....	! 764,80 !	! 821,60 !	! 888,10 !	! 946,10 !
! M 4.....	! 791,60 !	! 850,20 !	! 919,20 !	! 979,20 !
! M 5.....	! 818,40 !	! 878,80 !	! 950,30 !	! 1 012,30 !
! M 6.....	! 845,20 !	! 907,40 !	! 981,40 !	! 1 045,40 !
! M 7.....	! 872,00 !	! 936,00 !	! 1 012,50 !	! 1 078,50 !
! M 8.....	! 898,80 !	! 964,60 !	! 1 043,60 !	! 1 111,60 !
! M 9.....	! 925,60 !	! 993,20 !	! 1 074,70 !	! 1 144,70 !
! M 10.....	! 952,40 !	! 1 021,80 !	! 1 105,80 !	! 1 177,80 !
! Par enfant supplémentaire.....	! + 26,80 !	! + 28,60 !	! + 31,10 !	! + 33,10 !

### MONTANT DES INDEMNITÉS DE LOGEMENT DES OUVRIERS ET DES ETAM

Situation de famille	A compter du 01.01.76		A compter du 01.07.76		A compter du 01.07.77	
	Ouvriers	ETAM	Ouvriers	ETAM	Ouvriers	ETAM
Célibataire < 15 ans de service	101,40	172,08	109,20	185,76	116,22	198,-
" >= 15 ans de service	112,65	191,18	121,33	206,40	129,13	220,-
Marié sans enfants	169,-	286,80	182,-	309,60	193,70	330,-
Marié 1 enfant	191,-	311,20	205,70	335,90	219,-	358,-
" 2 enfants	213,-	335,60	229,40	362,20	244,30	386,-
" 3 enfants	230,40	353,-	248,30	381,-	264,40	406,-
" 4 enfants	247,80	370,40	267,20	399,80	284,50	426,-
" 5 enfants	265,20	387,80	286,10	418,60	304,60	446,-
" 6 enfants	282,60	405,20	305,-	437,40	324,70	466,-
" 7 enfants	300,-	422,60	323,90	456,20	344,80	486,-
" 8 enfants	317,40	440,-	342,80	475,-	364,90	506,-
" 9 enfants	334,80	457,40	361,70	493,80	385,-	526,-
" 10 enfants	352,20	474,80	380,60	512,60	405,10	546,-
par enfant supplémentaire	+ 17,40	+ 17,40	+ 18,90	+ 18,80	+ 20,10	+ 20,-

# HOUILLÈRES DU BASSIN DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

## Premiers échos du CONGRÈS RÉGIONAL des Mineurs C.F.D.T. :

### Les nouvelles équipes responsables :

#### COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL RÉGIONAL

##### 1°) COLLEGE DES DESIGNES :

SECTIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
UP-BRUAY	Gouillart Serge	Dussart François
UP-LENS	Delabre Emery	Tainmont Daniel
UP-COURRIERES	Dequeker Robert	Simon Michel
UP-OSTRICOURT	Bartusiak Henri	Nowakowski Joseph
UP-DOUAI	Dufour Jean	Taquet André
UP-VALENCIENNES	Franchomme Alain	Kaise Gilles
Centrales Electriques	Bollorini Aldo	Herbert Albert
Approvisionnements-Magasins	Moalic François	Drieux Charles
DAC	Sylvain Jean-Claude	Delbrasserie Michel
DEM	Plutniak Edouard	Maire Jacques
ETR	Filiot André	
DIB	Da Poian Olivier	
DSEM	Lagadu François	Leveque Joseph
Service centraux DOUAI	Delannoy Louis	Cappe Marcel
SSM	Thibaut Jeannette	Dupont Maurice
Ingénieurs	Berna Gérard	
RETRAITES	Deprez Lucien	
"	Fidelak Ladislav	
"	Delabre Henri	
"	Orman César	

##### 2°) COLLEGE DES ELUS :

	SECTIONS
Bartusiak Simon	UP-OSTRICOURT
Douchy André	DAC
Enderlin René	DIB
Filipiak Henri	UP-BRUAY
Godefroy Georges	ETR
Godet Auguste	Retraités
Grard Roger	Services Centraux-DOUAI
Groussard Pierre	UP-DOUAI
Hoyez Annie	SSM
Jankowski Léon	UP-DOUAI
Kwasniewski Félix	UP-BRUAY
Lempereur Jean-Marie	Approvisionnement-Magasins
Macquart François	Centrales Electriques
Malecki Joseph	Retraités
Nonclercq Bernard	UP-VALENCIENNES
Pouchain Louis	UP-DOUAI
Pruvost Pierre	DAC
Pruvost Jean	UP-LENS
Verbeke Christian	UP-OSTRICOURT
Wyart Jean	Services Centraux-DOUAI

#### LE NOUVEAU BUREAU RÉGIONAL :

Le Conseil Régional s'est réuni le lundi 24-10 à Lens pour procéder à l'élection du nouveau Bureau Régional. Ont été élus :

- Secrétaire général : Pruvost Jean.
- Secrétaires adjoints : Groussard Pierre et Macquart François.
- Trésorier régional : Lemaire Gérard.
- Trésorier adjoint : Grard Roger.
- Membres du Bureau : Serge Gouillart, Maurice Dupont, Georges Godefroy, André Douchy, Louis Pouchain, Auguste Godet, César Orman, Joseph Malecki, Christian Verbeke, Alain Franchomme, Emery Delabre, Jean-Marie Lempereur, Edouard Plutniak et Aldo Ballorini.

**MARDI 29 NOVEMBRE**

**Elections des Délégués du Personnel E.T.A.M.**

**votez C.F.D.T**

## Succès des listes C.F.D.T. aux élections à la GMT-DAC

Les élections des Délégués du Personnel et des Membres des CE viennent d'avoir lieu à la GMT-DAC (filiale des Ateliers Centraux du Nord-Pas-de-Calais).

En voici les résultats :

1. — Délégués du Personnel (Collège ouvriers et employés).

#### • Secteur Est :

Votants : 128 — Exprimés : 123  
C.F.D.T. : 70 voix (2 élus Titulaires et 1 Supplément).

C.G.T. : 53 voix (1 élu Titulaire et 2 Suppléments).

#### • Secteur Ouest :

Votants : 120 — Exprimés : 118  
C.F.D.T. : 32 voix (1 élu Titulaire et 1 Supplément).

C.G.T. : 66 voix (2 élus Titulaires et 2 Suppléments).

C.F.T.C. : 20 voix (0 élu Titulaire et 0 Supplément).

2. — Comité d'Entreprise (Collège ouvriers et employés).

Votants : 248 — Exprimés : 242  
C.F.D.T. : 88 voix (2 élus Titulaires et 2 Suppléments).

C.G.T. : 125 voix (2 élus Titulaires et 2 Suppléments).

C.F.T.C. : 29 voix (0 élu Titulaire et 0 Supplément).

La C.F.D.T. progresse dans tous les Secteurs : elle gagne des voix et 1 élu DP.

## Entrevue sur les problèmes des ETAM à la Direction du Bassin

— M. Ragot, directeur général, a reçu les Organisations Syndicales d'ETAM le 20 octobre.

— La délégation de la C.F.D.T. était composée de J.-M. Lempereur, G. Flahaut, T. Bednarek.

#### PROMOTIONS

Le Directeur Général a confirmé que le taux de promotion pour 1978 serait supérieur pour le Nord-Pas-de-Calais à celui de la Lorraine.

Pour les agents hors filières du Fond (Services Généraux), la Direction est d'accord pour les promouvoir au choix après 5 ans dans l'échelle.

M. Ragot est d'accord pour faire un effort particulier :

— pour les ouvriers commissionnés tardivement en 6 et 7 Ad.,

— pour les ETAM retardés anormalement dans l'avancement de leur carrière,

— de poursuivre la promotion des Chefs de Bureaux en 12 et les Sous-Chefs en 11,

— ainsi que pour les responsables syndicaux bloqués dans leur échelle.

Il a été convenu qu'une étude serait faite pour régler le problème des différences de salaires pouvant exister entre certains ETAM (DAC et électro-mécaniciens) avec leurs ouvriers.

Le cas des chefs de quartier renoués au jour sera examiné.

#### HABITAT

Il a été convenu que les ETAM devront bénéficier d'une source d'eau chaude.

La Direction est d'accord d'aider ceux qui feraient installer un cumulus électrique à condition que l'agent demande l'indemnité compensatrice de chauffage.

Pour faciliter l'accès à la propriété, la Direction accepte de payer par anticipation l'indemnité de rachat de logement.

#### ASTREINTE

Le relèvement des nouveaux taux sera appliqué aux ETAM du Bassin. La Direction s'emploiera à réduire la fréquence d'astreinte en faisant appel à un plus grand nombre d'agents.

#### TEMPS D'ACTIVITÉ HORS HOUILLÈRES

(Régime Général entreprise)

Reprise du temps depuis le 1-1-1971 dans l'ancienneté Houillères pour le déclenchement des promotions automatiques à l'ancienneté (mêmes mesures que pour les ouvriers).

Examen de tous les cas particuliers, dans un but d'accélérer la promotion de l'intéressé comme compensation.

#### INDEMNITÉ DE BOIS CASSE

Cette question sera examinée prochainement aux Charbonnages.

#### DEPLACEMENTS DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Une indemnité forfaitaire sera payée aux Délégués des dix circonscriptions les plus importantes.

La Direction fait actuellement examiner comment protéger les délégués en cas d'accidents dans l'exercice de leurs fonctions.

#### MACHINISTES D'EXTRACTION

M. Ragot nous fera des propositions pour faire accéder au choix les machinistes d'extraction de 8 en 9.

Trois ans avant l'âge de la retraite pour ceux qui ne rempliraient pas les conditions de promotion à l'échelle 9.

La prime de rendement des machinistes sera examinée aux Charbonnages de France dans le cadre de la demande d'octroi d'une prime de rendement aux ETAM des échelles inférieures.

#### PRIME DE FONCTION

La Direction est d'accord sur le principe de payer cette prime sur la différence et non comme actuellement sur la demi-différence. Elle préfère que la décision soit prise par la Direction des Charbonnages.

A travers la discussion, les membres de la Délégation C.F.D.T. sont particulièrement intervenus sur les points suivants :

— une reconstitution de carrière semble souhaitable pour revoir les ETAM délaissés ou oubliés, et ce, comparé aux tableaux de la Convention Lorraine prévoyant le cadre limité de la carrière minimale de l'ETAM,

— que les techniciens du service organisation du fond soient rattachés à leur filière creusement en taille, avec une classification pour les emplois des adjoints au chef de section soutènement (interclassement n° 9748),

— pour les machinistes d'extraction, nous avons demandé la reprise intégrale du temps depuis la montée à la machine, de raccourcir le temps d'ancienneté machine de 5 ans,

— des ouvriers accomplissent depuis plus de 10 ans une fonction d'ETAM, nous demandons leur commissionnement,

— une prime de fonction, comme en Lorraine (différence des traitements).

Nous demandons aux ETAM dont leur promotion a été anormalement retardée de se rapprocher rapidement d'un militant ETAM C.F.D.T. en vue de transmettre son cas à la Direction du Personnel du Bassin.

En prélude à leur Congrès Régional,  
les Mineurs CFDT ont donné une Conférence de Presse  
sur le thème :

# 1978...

## Ce que veulent les Mineurs CFDT



René DECAILLON et Jean PRUVOST  
présentent la Conférence de Presse

Le Syndicat Régional des Mineurs CFDT du Nord-PDC avait convié la presse le 14 octobre à la Maison de l'Europe à Douai pour présenter la façon dont ils s'inscrivent dans la plateforme confédérale d'objectifs et de revendications immédiats.

Voici le texte de cette conférence de presse qui était placée sous la présidence de René Decaillon, secrétaire général adjoint de la CFDT :

Le Conseil National de la C.F.D.T. réuni à Paris les 10 et 11 juin 1977, a adopté pour les deux années à venir une plateforme de revendications et d'objectifs immédiats.

Cette plateforme a été rendue publique le 13 juin, et Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., précisant le sens et la portée de cette plateforme a notamment déclaré :

« La C.F.D.T., la première, a défini les grands axes d'un projet socialiste autogestionnaire, conçu pour éviter les deux impasses historiques du mouvement ouvrier et socialiste : l'aménagement social du capitalisme, le socialisme autoritaire et bureaucratique d'Etat.

« En pleine conscience de la responsabilité que nous confère cette situation, nous concrétisons aujourd'hui notre projet, mieux que par le passé, dans des revendications et objectifs immédiats de transformation qui répondent aux aspirations et besoins prioritaires des travailleurs, apportent une première réponse à la crise et marquent les premiers pas vers le socialisme dans la liberté.

« Le contenu de notre plateforme ne peut être dissocié des exigences globales de la C.F.D.T. concernant le plan, les nationalisations et l'orientation générale de l'économie... »

« Il était essentiel que la C.F.D.T. se dote d'un tel instrument d'action pour cinq raisons principales. Il doit, en effet : garantir son indépendance, donner aux luttes sociales une place centrale, avancer des revendications porteuses de transformations autogestionnaires, avoir une visée unitaire et contribuer au succès des forces populaires... »

Les Mineurs C.F.D.T. voulant s'inscrire à part entière dans cette plateforme, se sont réunis en journée d'études et ont débattu, en commissions et en groupes de travail, les sept points essentiels de la plateforme.

### 1° SALAIRES. POUVOIR D'ACHAT. REDUCTION DES INÉGALITÉS.

La profession minière est certainement celle dans laquelle les inégalités sont les plus criantes. C'est une des raisons pour laquelle nous avons retenu comme thème central dans notre Congrès Régional qui aura lieu ce samedi 15-10 à Aniche, la lutte contre les inégalités.

Ces inégalités sont souvent le résultat de plus d'un siècle de paternalisme des anciennes campagnes minières où tout était basé sur le « diviser pour régner... »

#### Dans l'immédiat, les Mineurs CFDT revendiquent :

- la suppression des augmentations en pourcentage,
- le rattrapage intégral des salaires des Mineurs du Nord-Pas-de-Calais sur ceux des Mineurs de Lorraine (15 % de retard environ),
- la négociation d'un véritable salaire de civilisation, (pas de salaire inférieur à 2200 F pour le Jour, 2600 F pour le Fond et 3500 F à l'abatage, non compris les primes de résultats et de productivité),
- un statut unique pour toutes les catégories de personnel (ouvriers, ETAM, ingénieurs),
- l'uniformisation des avantages en nature,
- le resserrement de l'éventail hiérarchique,
- un déroulement de carrière plus rapide (promotion d'au moins 3 échelles dans une carrière),
- la paie des ouvriers, le 1<sup>er</sup> de chaque mois,
- l'indemnité de départ en retraite pour les ouvriers,
- la suppression des 3 jours de carence dans la mensualisation des ouvriers et les mêmes règles de calcul de la paie que pour les ETAM.

### 2° L'EMPLOI.

La récession minière a provoqué depuis 30 ans, une véritable hémorragie d'emplois dans la région minière du Nord-Pas-de-Calais :

1947 : 220 000 travailleurs à l'effectif des HBNPC,

1977 : 37 000 travailleurs à l'effectif des HBNPC soit une perte de 183 000 emplois en 30 ans !...

Ceci est le résultat, et nous l'avons souvent dénoncé, du bradage scandaleux des réserves naturelles régionales. La reconversion du Bassin Minier face à cette situation, n'est resté qu'une illusion. Les emplois créés, nettement insuffisants, sont bien loin d'avoir comblé l'immense vide laissé par la disparition des emplois miniers. La plupart des industries nouvelles sont en difficultés et un bon nombre d'entre elles, implantées avec les aides financières de l'Etat, sont en mauvaise passe et même disparues...

### Objectifs des mineurs C.F.D.T. :

- l'arrêt immédiat des fermetures de puits,
- l'utilisation de toutes les capacités de production, en commençant par l'exploitation complète des 200 millions de tonnes de réserves inventoriées dans les puits encore ouverts,
- des investissements pour réaliser les travaux neufs indispensables, pour poursuivre et développer les travaux préparatoires nécessaires à l'extraction à terme, pour entreprendre de nouveaux ravals de puits,
- une politique d'embauche dynamique, basée sur une véritable revalorisation de la profession minière, tant sur le plan matériel que sur celui des conditions de travail,
- le développement d'une vaste campagne de sondage à travers le Bassin Minier,
- un plan de création de Centrales Electriques au charbon à proximité des puits,
- la mise en place d'une Agence Nationale des Matières Premières, pour faire l'inventaire objectif de toutes les ressources naturelles du sous-sol français, pour accorder la priorité à leur utilisation,
- le maintien du Statut et de l'établissement Public, dans le cadre de la Nationalisation, avec des possibilités de diversification des activités,
- la suppression des heures supplémentaires,
- la suppression de l'intérim (l'affiliation de tous les travailleurs au Statut du Mineur),
- l'égalité des Droits pour les Travailleurs immigrés et la garantie de leur emploi.

### 3° LES CONDITIONS DE TRAVAIL.

Les conditions de travail dans les Mines du Nord-Pas-de-Calais restent difficiles. La sécurité est souvent sacrifiée à la rentabilité. Les Travailleurs des Mines n'ont aucun moyen d'intervenir directement sur les conditions de travail... Les pouvoirs de décisions sont de plus en plus éloignés des travailleurs. L'organisation du travail est uniquement pensée par les Directions... L'information du personnel et de ses représentants est dirigée et limitée.

#### Objectifs des mineurs C.F.D.T. :

- La mise en place immédiate de CHS au niveau des puits et services avec un pouvoir réel et un crédit d'heures suffisant (promulgation du décret actuellement en souffrance aux Ministères),
- l'extension du nombre et des pouvoirs des Délégués Mineurs et Délégués à la surface,
- une nouvelle étape de réduction du temps de travail (journée de 7 heures - 5<sup>e</sup> semaine de congés payés),
- l'autonomie réelle de la Médecine du Travail avec le 1/3 temps sur les milieux de travail,
- des effectifs suffisants pour une marche normale des services,
- la suppression du travail de nuit partout où cela n'est pas indispensable,
- la suppression des cadences et des salaires au rendement,
- que le temps de transport du personnel soit considéré comme temps de travail.

### 4° DROITS SOCIAUX. SANTÉ. CADRE DE VIE.

C'est aussi un domaine où les inégalités sont importantes dans la profession minière.

#### Objectifs des mineurs C.F.D.T. :

- le paiement mensuel des retraites,
- la pension de réversion au 2/3 pour les veuves,
- l'augmentation des Allocations Familiales et la refonte du système pour permettre notamment à la femme restant au foyer de percevoir un véritable salaire, afin que la famille puisse vivre et s'épanouir décemment et que tous les enfants soient couverts par les prestations familiales,
- augmentation du nombre de spécialistes dans les Centres de Santé,
- implantation des Dispensaires au rez-de-chaussée (accès plus facile pour les handicapés de la Mine),
- libre choix du Docteur,
- une véritable rénovation de l'habitat minier, sans remise en cause des dispositions du Statut du Mineur et notamment la gratuité du logement pour les actifs et les retraités,
- une véritable politique des loisirs sociaux, qui soient à la libre disposition de tous les travailleurs avec leur participation à la gestion,
- la C.F.D.T. refuse le choix du « tout nucléaire » qui livre la France comme terrain d'expériences aux capitalistes américains, avec tout ce que cela comporte com-

me risques graves (sécurité, écologie, réchauffement des eaux de mer, déchets radio-actifs indestructibles, etc.).

### 5° DROITS A LA FORMATION ET A L'INFORMATION

L'information donnée par la Direction aux Travailleurs dans les Mines est très orientée et très sélective.

#### Objectifs C.F.D.T. :

- obtenir une information complète, objective et régulière, à tous les niveaux de l'entreprise, sur la marche et l'évolution de celle-ci,
- la publication objective par la presse de toutes les positions syndicales, sur les problèmes économiques et sociaux en particulier et sur les perspectives idéologiques,
- l'expression régulière des syndicalistes sur les antennes de Radio-Télévision (sans discrimination),
- le droit à la Formation pour tous les Travailleurs avec un plan de Formation à moyen et long terme, respectant la liberté, le choix et l'initiative dans l'orientation professionnelle de chaque travailleur,
- une formation adaptée à l'Homme et non pas seulement à l'Emploi.

### 6° DROITS DES TRAVAILLEURS ET DES ORGANISATIONS SYNDICALES.

La Direction des Houillères remet en cause par un certain nombre de décisions le droit de grève par le « lock-out » notamment. Elle fait du chantage à la promotion envers les élus et elle conteste à certains travailleurs (les cadres par exemple) le droit de mener une action syndicale libre, et contestataire des décisions patronales. Elle refuse aux responsables syndicaux la libre circulation dans l'entreprise (ex. Edmond Maire au 6 de Bruay et Jean Kaspar aux ateliers d'Aniche).

#### Objectifs des mineurs C.F.D.T. :

- le droit à tous les travailleurs de s'organiser et de s'exprimer librement,
- la libre circulation dans l'entreprise des élus des travailleurs et des responsables syndicaux,
- une heure d'information mensuelle payée et pendant le temps de travail,
- la reconnaissance aux travailleurs immigrés des mêmes droits qu'aux travailleurs autochtones,
- l'augmentation des crédits d'heures pour les membres des CE et les DS,
- l'extension du nombre de jours de congés éducation,
- des locaux syndicaux mieux équipés avec liaison téléphonique directe avec l'extérieur sur les lieux de travail,
- pouvoirs nouveaux aux CE pour que les décisions majoritaires puissent s'imposer aux Directions,
- décentralisation des pouvoirs de décision (les rendre plus proches des travailleurs),
- transformation du service des mines en agence nationale pour l'hygiène, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail dans les mines.

### 7° DROITS ET POUVOIRS NOUVEAUX SPECIFIQUES DANS LES ENTREPRISES NATIONALISÉES.

Bien que Nationalisées, dans les Houillères, le pouvoir économique est resté dans les seules mains du Patronat minier.

L'entreprise nationalisée est en fait au service du capitalisme (aucune liberté des prix par exemple).

Le pouvoir hiérarchique est absolu ; il n'y a pas de débat démocratique dans la politique industrielle (ex. : Plans Jeanneney et Bettencourt).

Le Conseil d'Administration actuel n'a aucun pouvoir réel. Les directions sont nommées par le Gouvernement pour appliquer la politique gouvernementale, elle-même dictée par le patronat capitaliste.

Le Gouvernement refuse d'appliquer dans les entreprises d'Etat, ses déclarations (sur la revalorisation du Travail manuel par exemple).

La Loi générale ne s'applique que rarement aux Houillères. Ce n'est qu'un aménagement des textes (ex. : les CE, les CHS, le Droit Syndical)...

Un processus de dénationalisation et de privatisation est engagé depuis des années, pour récupérer les secteurs rentables à la fin de l'exploitation charbonnière...

#### Objectifs des mineurs C.F.D.T. :

- Les mineurs CFDT veulent s'inscrire dans la perspective de l'autogestion, en amorçant un processus concret d'appropriation du pouvoir par les Travailleurs,

## Ce que veulent les Mineurs CFDT

(suite de la page 5)

— ce pouvoir doit se réaliser et s'exercer :

- dans les **Conseils d'Ateliers ou de Services**, mis en place rapidement par puits et services, composés de représentants élus de chaque corps de métier et de chaque chantier,
- dans les **Conseils d'établissements**, par siège d'extraction et par département, composés de représentants élus des conseils d'ateliers ou de services.
- dans les **Conseils d'entreprise**, au niveau du Bassin N/P.-de-C., composés de représentants élus des Conseils d'établissements Fond et Jour.

Ces conseils auront les pouvoirs de décision et de gestion (qui sont actuellement regroupés sur 1 ou plusieurs patrons, aux différents niveaux).

— Les Comités d'Etablissement et d'Entreprise actuels seront démultipliés pour être plus près des travailleurs et leurs pouvoirs seront étendus, dans le domaine du **contrôle**, de l'**information**, de la **consultation**, notamment.

— Le Syndicat et les Sections Syndicales d'entreprise n'assureront pas de responsabilité de gestion. Ils conserveront leur pouvoir de contrôle et de contestation permanente, afin que le travailleur soit respecté dans ses droits et dans sa dignité.

### QUELQUES CONCLUSIONS :

Nous citerons à nouveau Edmond MAIRE qui déclare : « Telle qu'elle se présente, la plateforme CFDT est une condition du succès des forces populaires car elle est susceptible d'orienter la mobilisation sociale en convergence avec l'action des forces politiques. A chaque fois que cette convergence a été réalisée, en 1936 ou à la Libération, le succès a été au bout de la route. Au contraire, les insuffisances de la mobilisation populaire, en 1956, ont conduit à l'échec comme l'absence d'une alternative politique de gauche, en 1968, n'a pas permis au mouvement social d'atteindre certains de ses objectifs fondamentaux.

« La plateforme que la CFDT propose à l'ensemble des travailleurs signifie que le mouvement syndical n'entend pas se situer dans une attente passive d'une victoire de la gauche, puis de l'action d'un gouvernement de gauche. Demain aussi, le succès commun appellera une confiance active et agissante des différentes forces populaires, une action convergente de la classe ouvrière et du gouvernement de gauche contre le patronat. Nous récusons tout autant les deux variantes, synonymes d'échec, que sont les stratégies de débordement d'intégration ou de passivité.

« Demain, il nous faudra donc maîtriser les rapports entre l'action de masse et l'action gouvernementale, entre l'action d'en bas et l'action d'en haut... »

### « LE JOURNAL DU MINEUR »

Organe Mensuel  
de la Fédération Nationale des Mineurs  
C. F. D. T.

Secrétariat administratif :  
59500 DOUAI — Tél. 88.61.86  
35, rue des Ferronniers

#### ABONNEMENTS

1 an ..... 15,00 F  
Soutien ..... 30,00 F  
Propagande ..... 50,00 F

Le numéro : 1,50 F

C.C.P. : LILLE 3.773.92

Gérant : Jean PRUVOST

Inscrit à la Commission paritaire  
sous le numéro 511073

IMPRIMERIE DU MERCURE S.A. - 49500 SEGRÉ

# MINES DE FER

## SECTION GIRAUMONT

### L'analyse de la situation de la Mine évoquée par la CFDT

Mardi 4 Octobre 77, le Conseil Syndical C.F.D.T. a tenu sa réunion mensuelle et les membres présents n'ont pas eu beaucoup de mal pour analyser la situation désastreuse régnant actuellement dans l'entreprise.

Le chômage continue et ce, de façon de plus en plus sournoise, il est programmé par roulement, selon des critères d'appréciation des services rendus par les ouvriers.

Les principales victimes sont les ouvriers aux plus faibles salaires, alors que dans les hautes sphères de la direction aucun effort n'est consenti pour compenser ce manque à gagner. Le pouvoir d'achat diminue sans cesse et ce ne seront pas les 6,6 % d'augmentation du taux horaire imposé pour 77 qui épargneront la perte provoquée par 50 jours et plus de chômage alors que l'année 77 n'est pas encore terminée.

Même les mesures de réorganisation du travail annoncées par la direction le 18 Juillet dernier ne font pas oublier qu'à Giraumont les conditions de travail sont telles qu'aucun objectif de rendement ne devrait être évoqué si ce n'est qu'il serait obtenu au détriment de la sécurité du mineur. Pourtant autant le chômage que les mauvaises conditions de travail peuvent trouver une réponse, une solution.

C'est dans ce sens que les membres C.F.D.T. à diverses occasions ont démontré chiffres à l'appui qu'on pouvait dès demain embaucher 76 ouvriers à la Mine de Giraumont. Mais pour cela il faut que la direction accepte :

- la réduction du temps de travail d'une heure sans perte de salaire, cela permet la création de 35 emplois.
- l'octroi d'une 5<sup>e</sup> semaine de congés-payés supplémentaires cela créerait 5 emplois.
- La programmation d'un régime de travail identique à l'ensemble du personnel cela permet la création de 14 emplois.
- La reconduction de la retraite anticipée selon le volontariat, cela créerait 22 emplois.

Quant aux conditions de travail, il est à se demander si la direction ne fait pas fausse route en favorisant seulement la construction des futures pistes de liaison qui auraient dû depuis longtemps exister, or, nous ne comprenons pas pourquoi la direction refuse toujours :

- de faire évacuer les eaux et boue des quartiers
  - de construire des pistes de roulage bétonnées
  - de réorganiser les entretiens préventifs des engins de quartiers.
- Pourquoi ?

C'est en fonction de cette situation que les membres C.F.D.T. ont décidé d'intervenir auprès de la Direction. Le personnel de la Mine doit être associé à cette démarche, c'est pourquoi, la Section C.F.D.T. souhaite organiser une pétition reprenant toutes ces inquiétudes qu'on signera et enverra aux nouveaux P.D.G., Directeur et Administrateurs de la société de Giraumont MM. HERDLICKA et BEAUCHEF. Dans cette intention les membres C.F.D.T. mandatent leur secrétariat pour contacter leur homologue de la C.G.T., et organiser une réunion intersyndicale afin de mettre au point cette pétition et les interventions à développer auprès de la direction de Giraumont et au siège de l'entreprise à Paris.

## Informations CRIREP

Au cours de la réunion du Conseil d'Administration de la CRIREP qui s'est tenue le Vendredi 30 Septembre 1977, les administrateurs avaient à se prononcer sur les propositions de modifications des montants des interventions du Fonds Social.

Ces propositions avaient émises par les membres du bureau lors de leur réunion du 26 Septembre 77.

### 1°) - SECOURS EXCEPTIONNELS

Pour les ménages de retraités ou de participants, le quotient retenu est de :

Ménage seul .....	1 250 F
Ménage avec 1 enfant .....	1 600 F
Ménage avec 2 enfants .....	1 850 F
Enfant à charge en plus .....	300 F
Personne seule .....	1 000 F
Personne seule avec 1 enfant .....	1 250 F
Enfant à charge en plus .....	300 F

### 2°) - ALLOCATION DECES

Pour les Allocataires (+ de 60 ans) .....	600 F
Pour les Participants .....	300 F

### 3°) - AIDE AUX ENFANTS HANDICAPES

Le montant est de 1 200 F par an, versé en deux fois (en février et en septembre).

### 4°) - BOURSES D'ETUDES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 1977 - 1978

**Etudes secondaires :** 750 F, pour les enfants scolarisés dans le secondaire classique - technique, ou les centres d'apprentissage.

### Etudes supérieures : 1 000 F

Concernant les critères de ressources, il est décidé de majorer de 10 % les plafonds de ressources précédemment fixés.

### Ces critères deviennent donc les suivants :

Ménage d'allocataires avec 1 enfant .....	1 730 F
Ménage d'allocataires avec 2 enfants .....	2 590 F
Ménage d'allocataires avec 3 enfants .....	2 710 F
Ménage d'allocataires avec 4 enfants .....	2 980 F
Ménage d'allocataires avec 5 enfants .....	3 440 F
Allocataire seul avec 1 enfant .....	1 320 F
Allocataire seul avec 2 enfants .....	1 660 F
Allocataire seul avec 3 enfants .....	2 030 F
Allocataire seul avec 4 enfants .....	2 470 F
Allocataire seul avec 5 enfants .....	2 930 F

### 5°) - AIDE UNIRS AUX VEUVES DE MOINS DE 50 ANS

Dans ce domaine, le montant de l'aide et les critères de ressources sont fixés chaque année par l'UNIRS vers le mois de Mars.

### 6°) - AIDE CRIREP AUX VEUVES DE 50 A 54 ANS

Actuellement, cette aide est égale au montant de l'aide UNIRS et est attribuée selon les mêmes critères. Le bureau pense qu'il convient d'attendre les décisions de l'UNIRS pour fixer les modalités d'attribution de l'aide CRIREP.

Pour tous renseignements complémentaires adressez-vous à :

Robert GAIATTO, Administrateur CRIREP  
4, rue Pasteur - 54780 GIRAUMONT

Le Syndicat Régional des Mineurs de Fer félicite leur camarade, Robert GAIATTO, qui vient d'être mis à l'honneur lors du XX<sup>e</sup> anniversaire de la création de la CRIREP, pour son action au service de tous les travailleurs depuis plus de 10 ans.

## Secteur de VALENCIENNES

# Amélioration de l'Habitat et du Cadre de Vie

Lettre adressée le 8-8-1977 à  
Monsieur de LABROUHE  
Chef des Services  
Immobiliers  
des H.B.N.P.C.

« Monsieur,

Depuis plusieurs années est promise l'amélioration de la voirie des Coronas des 72 et des 30 à Anzin, où les chemins sont encore en terre battue, traversés de nombreuses ornières d'écoulement des eaux.

La réalisation était éminente voilà 4 à 5 ans ; puis elle était annoncée pour le deuxième semestre 1976, puis pour le début 1977...

En ce début d'août 1977, rien n'a encore été commencé... Depuis plusieurs mois les habitants de ces deux

cités répètent que la réfection de la voirie serait sérieusement envisagée mais que sa mise en œuvre serait subordonnée à un aménagement des logements pour les rendre plus confortables.

J'ai contacté le service local qui m'a confirmé cette orientation mais qu'aucune décision n'a été prise...

Qu'en est-il exactement?... Le temps passe et le confort n'existe pas dans ces logements. Les conditions de vie sont d'autant plus précaires que les chemins sont poussiéreux l'été et passablement boueux pendant les périodes de pluie et pendant l'hiver.

Les habitants désirent savoir et connaître si un plan de rénovation et d'amélioration de l'habitat est réellement prévu pour ce secteur, car ils souhaitent un cadre de vie plus agréable que celui qu'ils subissent actuellement.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués. »

André DOUCHY, Secrétaire.

VOICI LA RÉPONSE REÇUE LE 26 SEPTEMBRE 1977 :

« Monsieur,

En réponse à votre lettre du 8 août 1977 concernant les coronas des 30 et des 72 à Anzin, qui a retenu toute notre attention, nous avons l'honneur de vous informer qu'une réfection des voiries du coron des 30 est prévue fin 1977-début 1978.

En ce qui concerne le coron des 72, la décision d'exécution sera prise dès que sera connu l'ensemble des résultats de l'étude dont il fait l'objet actuellement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués. »

Direction des Services Immobiliers,  
J. de LABROUHE.

# MINES DE FER

## NON A LA LIQUIDATION

Pendant l'annonce du patronat minier de 2800 suppressions d'emplois dans les mines de fer d'ici 1983, voici la déclaration faite par le Syndicat Régional des Mineurs de Fer C.F.D.T. le 12 Décembre 77 qui a refusé de s'adapter aux décisions prises par les directions de Mines, en déviant les projets d'enrichissement du minerai abandonnés par ce même patronat.

Monsieur le Délégué Général,

Le Syndicat Régional des Mineurs de Fer C.F.D.T. nous a mandatés pour vous faire part de sa réflexion sur les problèmes d'emploi dans les Mines qui font l'objet de la réunion paritaire d'aujourd'hui.

Depuis tout temps, comme une règle bien établie, l'ASSIMILOR se contente d'annoncer la restructuration des Mines de Fer de Lorraine et ensuite convoque les organisations syndicales pour trouver une adaptation aux mesures et décisions déjà réfléchies et admises depuis longtemps par les Directions.

Pour preuves, aujourd'hui, nous dénonçons une fois de plus d'être mis devant le fait accompli :

- des licenciements (Mancieulles) ont été signifiés sans même un débat au niveau d'ASSIMILOR avec les organisations syndicales
- des mutations de mines à mines (Piennes, Tucque-nieux, Aumetz, La Paix) ont été opérées sans réunion paritaire
- des mutations internes se perpétuent avec un semblant d'information aux C.E.
- des ponctions sur les salaires sont enregistrées sans négociation préalable
- le chômage est programmé, dans toutes les mines, de façon unilatérale par les Directions.

Tout ceci, sans un minimum de consultation des travailleurs, sans que les Directions aient étudié si les propositions des mineurs et de leurs organisations syndicales peuvent être retenues.

Cette façon de procéder est loin de recueillir l'assentiment de la C.F.D.T. et nous dénonçons l'ASSIMILOR qui a annoncé le 26 Juillet dernier que la restructuration des mines de fer de Lorraine est devenue inéluctable depuis l'annonce, au printemps, du plan acier.

Nous refusons d'être à la merci de tels procédés et décisions patronales qui, pour garantir des emplois, en suppriment des milliers, programment le chômage, passent d'une restructuration à une autre par la compression des effectifs. Dire qu'une logique existe dans ce processus, c'est faire preuve d'irresponsabilité, à croire qu'on ne réalise même plus si une famille endure des difficultés quand un des siens est privé d'emploi ou chôme.

Les techniciens les mieux adaptées ne valent pas la garantie des emplois, en conséquence, aucune suppression d'emploi ne devrait être évoquée tant que la garantie de reclassement dans un emploi de qualification et de rémunération identiques n'est assurée à l'ouvrier.

Dans ce domaine, l'ASSIMILOR et les Directions ont failli à leurs devoirs : qu'avez-vous proposé comme nouveaux débouchés aux mineurs licenciés ? Quelles sont les industries de remplacement créées pouvant garantir un emploi sur place aux mineurs à reconverter ? Quels sont les emplois de qualité qu'ASSIMILOR a dégagé pour la profession ? Or, ce n'est pas encore la fin du gisement lorrain, ni même celui de l'Ouest ou des Pyrénées :

- 1° Quant M. VAROQUAUX (Président de la Chambre Patronale) dit qu'il faudra éviter l'écrénage, c'est là une intention des plus logiques, mais alors, pourquoi l'écrénage continue, n'est-ce pas perdre des emplois ?
- 2° Quand certains ont pensé et voulu enrichir le minerai lorrain, pourquoi aujourd'hui tous les essais ont été abandonnés ? Conséquences : une de milliers d'emploi
- 3° Quand, pour en augmenter la richesse, les minerais importés sont agglomérés ou pré-réduits et qu'en Lorraine on n'en parle plus, c'est aussi une perte de milliers d'emploi
- 4° Quand, pour diminuer les charges du transport du minerai par voies ferrées, certains pays réduisent leur minerai en boue pour l'envoyer dans des pipelines : il n'en est nullement questions en France, combien d'emplois pourrait-on préserver et créer ?
- 5° Quand certains ont découvert que le minerai silicieux pourrait être utilisé, dans de faibles proportions, par nos hauts fourneaux, c'est intéressant de le savoir mais plus efficace de mettre en pratique cette technologie pour préserver quelques emplois aux mineurs.

Il est vrai qu'ASSIMILOR et les Directions ne se préoccupent pas de créer des emplois, il y a déjà assez de mal d'en supprimer.

Un autre fait assez significatif de cette politique néfaste : les importations de minerai croissent régulièrement au point d'avoir supplantées les exportations et quand on sait que 12 000 000 tonne de minerai représentent aussi 2 000 emplois, où va-t-on ?

Il n'est pas étonnant alors que la C.F.D.T. dénonce la carence des Directions de Mine pour n'avoir rien envisagé vis-à-vis de la garantie des emplois comme de leur création.

Les mineurs souhaitent qu'avant toute mutation, toute compression des effectifs, qu'avant la programmation du chômage ou de l'adaptation à la situation préparée par l'ASSIMILOR et les Directions, il y ait prise en compte des propositions des organisations syndicales.

### LA CRÉATION DE 1973 EMPLOIS EST-CE UN LUXE ?

C'est d'ailleurs à quoi s'est employé le Syndicat Régional des Mineurs de Fer C.F.D.T. pour démontrer qu'en plus des remarques plus hauts citées, des mesures créatrices d'emploi peuvent être prises très rapidement.

Au 31-12-76, les effectifs dans les Mines de Fer étaient de 8 038 ouvriers et cadres compris ; l'horaire moyen de travail hebdomadaire a été de 42 h soit environ 5 % d'heures supplémentaires et compte tenu de la moyenne d'âge élevée dans les Mines de Fer, on peut facilement évaluer à 10 % le nombre de personnes retraitables.

A partir de ces quelques données, la C.F.D.T. a calculé des possibilités de création d'emplois :

— Réduire d'une heure le travail journalier sans perte de salaire permet de créer :  
 $8\ 038 \times 1\ h = 1\ 004\ emplois$

8

— Etablir la 5<sup>e</sup> semaine de congés payés permet la création de :  
 $8\ 038 : 48\ semaine = 167\ emplois$

— Proposer la retraite anticipée dans toutes les Mines et en supposant qu'il y ait 50 % de volontaires sur les 10 % évalués, cette mesure permettrait :  
 $8\ 038 \times 5 = 401\ emplois$

100

— Payer les mineurs à un juste salaire leur évitant les 5 % d'heures supplémentaires qui entraînerait par la même un régime de travail identique à l'ensemble du personnel, cela permet de créer :  
 $3\ 038 \times 5 = 401\ emplois$

100

Alors pourquoi tout ce chômage, toutes les mutations, tant de menaces sur l'emploi pour de nombreuses mines ? Est-ce que (1 004 + 167 + 401 + 401) 1 973 emplois sont un luxe et ne valent pas qu'on y réfléchisse plus sérieusement ?

Pourquoi ? le syndicat régional des Mineurs de Fer C.F.D.T. fait ces propositions - parce qu'il sait les besoins en personnel de chaque mine :

- L'appel à des ouvriers d'entreprises extérieures, pour effectuer des travaux faits auparavant par les mineurs, en est une raison
- L'abandon de certains travaux de sécurité en est une autre (les équipes de purgeage des arrières n'existant plus, ceux occupés à l'évacuation des eaux non plus, ceux chargés d'équiper les quartiers en air-électricité sont de moins en moins nombreux, ceux construisant les pistes, posant les voies, les barrages d'aérage, etc. disparaissent petit à petit).

D'autres faits parlent aussi en notre faveur : le nombre croissant d'investissements envisagés pour obtenir des aménagements fiscaux ou subventionnés de tout ordre, alors qu'une partie de ces investissements est expatriée et ne servira pas les mines lorraines, c'est inquiétant.

Des possibilités existent donc, il faut jouer cartes sur tables :

- dévoiler les bilans de toutes les mines
- reprendre les couches silicieuses et à plus faible teneur
- favoriser l'enrichissement de notre minerai
- développer la formation des mineurs et rechercher la création des emplois de remplacement
- activer les exportations
- réduire les importations
- revaloriser le salaire des mineurs
- rendre moins pénible le travail de la mine
- accepter les propositions syndicales.

Bien entendu, le Syndicat des Mineurs de Fer C.F.D.T. sait très bien que d'autres problèmes touchent le personnel : le niveau des salaires baisse, les conditions de travail se dégradent, mais nous comptons bien qu'ASSIMILOR retiendra notre volonté de négocier tous ces problèmes.

Nous espérons que ces points et ceux que nous vous avons déjà développés en Février dernier serviront de base à nos prochaines rencontres paritaires.

Recevez...

Le Secrétariat

H. IWANKOWSKI F. TABONI J. LEONARD  
J. SZARNAI

centre midi

### UNE DELEGATION C.F.D.T. SOUMET LES REVENDICATIONS DES MINEURS DU CENTRE-MIDI A LA DIRECTION

Le Comité de Liaison des Syndicats C.F.D.T. Mineurs du Bassin Centre-Midi s'est réuni à St-Etienne les 6, 7, 8 octobre 1977. Jean Marie Spaeth, Secrétaire Général de la Fédération Nationale des Mineurs C.F.D.T. a participé à cette rencontre.

Au cours de ce Comité, une entrevue a eu lieu le 7 octobre à la Direction Générale du Centre-Midi où ont été évoqués différents problèmes concernant la profession.

La délégation C.F.D.T. a mis en garde la direction contre la politique de recession poursuivie par les Charbonnages de France et le Gouvernement.

Elle a demandé :

— une meilleure application des protocoles sur l'ensemble des Houillères du Centre-Midi,

— la revalorisation effective du métier de mineur.

Elle a insisté pour que toutes les ressources charbonnières du Centre-Midi soient exploitées d'une façon rationnelle :

— par une sérieuse reprise de l'embauchage,

— par la construction d'un 5<sup>e</sup> groupe thermique en Provence,

— par la création d'une Centrale à l'Aumance.

Elle a, d'autre part, protesté énergiquement contre le développement de la sous-traitance et de l'utilisation des entreprises de main-d'œuvre ; cette façon d'agir pouvant mettre en cause la sécurité des mineurs et accélérer la dénationalisation de l'entreprise la délégation s'est élevée une fois de plus contre les inégalités criantes qui existent au sein de la corporation entre les différentes catégories de personnel.

Elle a insisté en particulier :

— pour la généralisation de l'indemnité de départ à la retraite,

— pour l'uniformisation des avantages en nature chauffage et logement, etc. s'élevant en outre contre toutes les augmentations uniquement versées en pourcentage.

En conclusion, le Comité de Liaison a constaté que les idées défendues par la C.F.D.T. répondaient bien aux aspirations des travailleurs de la mine et il demande à ceux-ci d'appuyer avec force ces revendications et de rejoindre massivement les rangs de la C.F.D.T. pour les faire aboutir.

### AVEC LA C.F.D.T. EXIGEONS POUR LA SAUVEGARDE DE NOTRE OUTIL DE TRAVAIL LA REPRISE IMMEDIATE DE L'EMBAUCHAGE

#### SITUATION REELLE DES HOUILLERES DE BLANZY AU 1-8-1977

Réserves Darcy : 6 millions de tonnes environ ;

Réserves Rozelay : 11 millions de tonnes environ ;

Découvertes : 5 millions de tonnes environ ;

soit plus de 21 millions de tonnes de charbon exploitable. Et pourtant, en 1973, il n'y avait plus de charbon, il fallait fermer Rozelay.

On a vendu la zone de la Maugrand — maintenant on exploite la Maugrand où il y a 2 500 000 tonnes de charbon.

Notre avenir est assuré par rapport au gisement.

Mais...

#### QUI SORTIRA LE CHARBON ? LA MINE POURRA-T-ELLE MARCHER SANS MINEURS ?

Evolution de l'effectif : au 31 décembre 1976, 1770 ouvriers au Fond ; au 31 août 1977, 1621 ouvriers au Fond ; au 31 décembre 1980, 1050 ouvriers au Fond ; au 31 décembre 1985, 550 ouvriers au Fond ; au 31 décembre 1987, 400 ouvriers au Fond ; au 31 décembre 1997, 200 ouvriers au Fond.

En 1976, la Houillère a embauché 79 personnes contre 110 prévues ; en 1977, la Houillère a embauché 30 personnes contre 70 prévues.

Pour 1978 et les années suivantes la prévision est de 0 embauchage.

La situation est grave.

D'ailleurs, au Comité de Houillère du 26 août, le président déclarait : « Sans embauchage, la production pourra se faire en 1978, mais l'effectif sera descendu à un niveau tel, en fin 1978, qu'il sera impossible d'assurer la production de 1976. »

Au Comité de Darcy du 16 septembre, le président a déclaré que si on embauchait pas, Darcy fermera alors qu'il restera du charbon à prendre.

Le plan Blancard prévoyait en tout 750 embauches au Fond, il y en a 484 net, il en resterait donc 266 à réaliser. Mais, le Gouvernement a stoppé l'embauchage.

#### AVEC LA C.F.D.T. EXIGEONS AVEC FORCE

— La reprise immédiate de l'embauchage permettant de compenser la fusion des effectifs.

— Face aux besoins énergiques de la France, il est indispensable d'exploiter au maximum toutes les ressources naturelles du pays.

— L'embauchage de jeunes mineurs va de pair avec l'amélioration des conditions de travail.

— La revalorisation de l'ensemble de la profession.

La C.F.D.T. mettra tout en œuvre pour que dans l'unité la plus large nous mobilisions nos volontés afin de permettre la sauvegarde de notre outil de travail.

**LE  
JOURNAL  
DU  
MINEUR**



**L'AVENIR DES BASSINS HOUILLERS...**

(suite de la première page)

Avec deux ans de retard le Directeur Général donnait raison à la C.F.D.T. et désavouait les axes ayant servi à la propagande de la Direction en 1975.

Mais avançant dans son exposé, le Directeur Général allait plus loin et laissait percevoir que même la stabilisation de la production était écartée. En fait, la réunion du 14 Octobre 1977 est à situer comme la date officielle de la reprise d'une nouvelle récession.

Oui la Direction engage une nouvelle étape de récession en accélérant autant qu'elle le peut la fermeture des Bassins de la Loire, des Cévennes.

D'autre part, le Gouvernement et les Directions reprennent le problème de la survie des Bassins d'Aquitaine, du Blanzay, de Provence, abandonnant l'idée d'exploiter les étages profonds du Nord - Pas-de-Calais, et réduisant la production en Lorraine.

Ces orientations négatives surpassent largement le seul point positif des propositions de la Direction reprenant enfin une ancienne revendication de la C.F.D.T. exigeant que le sous-sol Français soit reconnu par un véritable programme de sondages.

Cela fait plusieurs années que la C.F.D.T. faisait cette demande. La Direction avait toujours répondu que les sondages étaient réalisés en temps voulu, mais refusait la mise au point d'une politique de sondages pour reconnaître avec précision les gisements actuels et dégager éventuellement de nouveaux gisements. Elle liait les sondages aux besoins immédiats de production.

Sur ce terrain la C.F.D.T. était aussi seule jusqu'à présent et grande a été notre surprise d'entendre deux autres syndicats emboîter le pas à la Direction sur ce terrain des sondages, alors que dans le passé ils n'avaient pas bougé le petit doigt, lorsqu'à plusieurs reprises, la C.F.D.T. avait revendiqué la mise au point d'une campagne de sondages de prospection.

**LES CONCLUSIONS QUE LA C.F.D.T. TIRE DE LA RÉUNION DU 14-10-77**

La stabilité de la Production Nationale elle-même est remise en cause mais au-delà c'est l'accroissement des importations de Charbon et l'augmentation de l'activité à l'Etranger des Charbonnages de France qui se dessine.

Sur le plan financier cela conduit à introduire une nouvelle échelle de comparaison pour le charbon qui n'est plus le pétrole, mais le charbon importé.

Cette nouvelle base de comparaison est dangereuse dans l'immédiat. C'est une nouvelle adaptation pour mieux étrangler le charbon national.

Sur l'ensemble donc, la C.F.D.T. n'a pu déclarer rester fidèle à ses convictions de 1975 et qu'elle les maintenait totalement.

Jean-Marie SPAETH, Secrétaire Général, l'a précisé en introduction de la déclaration faite au nom de la Fédération dans les termes suivants :

« Il est fondamental pour la C.F.D.T. que la Commission de l'article II retrouve sa vraie vocation et cela en conformité avec l'esprit et la lettre de l'accord du 7 Juin 1968.

La C.F.D.T. estime en effet que les travaux de la commission n'ont de sens que dans la mesure où cette dernière propose au Gouvernement un choix entre plusieurs objectifs de production, avec l'incidence de ces objectifs de production, sur le prix de la thermie, le marché de l'emploi, l'indépendance énergétique.

Enfermer les travaux de la commission dans un cadre préétabli soit sur la durée de la vie de l'exploitation, le prix de la thermie, serait détourner la commission de son but mais aussi et surtout priver la France d'un élément d'information et de choix que nous considérons fondamental dans la situation énergétique actuelle et à venir de la France.

Limiter la production française de charbon à 15 M.T. en 1985, alors que la consommation prévue se situe aux alentours de 45 M.T. est contraire aux intérêts des travailleurs de la mine et de la nation.

Porter la production nationale à 30 M.T. est un objectif possible et nécessaire.

Il est fondamental également que les possibilités d'écoulement soient effectivement assurées en particulier dans les centrales thermiques au charbon. Pour atteindre cet objectif, une politique sociale dynamique doit être arrêtée intégrant la revalorisation de la profession et la suppression des inégalités criantes.

Le charbon national a sa place dans la couverture des besoins en énergie du pays, à court terme mais également à moyen et long terme.

Pour qu'il en soit ainsi il faut développer une vaste campagne de sondage pour réactualiser les réserves françaises dans les gisements existants mais également dans les gisements qui ne le sont pas.

La réunion d'aujourd'hui abordera-t-elle ces problèmes de fond avec la volonté d'aboutir ».

**Autonomie de la CFDT face au Programme Commun et les Organisations Politiques de l'Union de la Gauche**

La C.F.D.T. à toujours eu sa propre stratégie et défendu son propre projet de Société élaboré syndicalement.

C'est en raison de cette autonomie auquelle la C.F.D.T. tient, que notre organisation est tellement sollicitée depuis la suspension des discussions pour l'actualisation du Programme Commun.

Devant le forcing de la C.G.T. et au-delà du parti communiste pour tenter d'attirer la C.F.D.T. sur leurs stratégies. La Fédération des Mineurs déclare sa volonté d'autonomie totale de la C.F.D.T.

Autonomie ne veut pas dire mentalité. Il ne nous est pas insignifiant que la gauche remporte les élections en 1978.

Mais en tout état de cause, la C.F.D.T. sera la C.F.D.T. c'est-à-dire un Syndicat. Il n'y aura pas de confusion des rôles.

Mais en tout état de cause. Pour clarifier les choses, nous donnons à nos lecteurs quelques extraits de l'Intervention du 9-10-77 de Edmond MAIRE, à « EUROPE 1 » qui répondait aux questions des Journalistes.

**PAS DE BONS OFFICES DE LA C.F.D.T. ENTRE LES PARTIS DE GAUCHE**

Gérard CARREYROU. — Edmond MAIRE, face à la crise de la gauche, il semble que la C.F.D.T. ait le souci de ne « coller » ni au parti communiste, ni au parti socialiste et de se tenir entre les deux. Alors, est-ce pour jouer les messieurs bons offices que vous aller rencontrer MM. Marchais, Mitterrand et Fabre ? Et croyez-vous encore à un accord avant les élections ?

M. Edmond MAIRE. — Eh bien ! il est faux de dire que la C.F.D.T. se situe entre les deux partis de gauche. La C.F.D.T. se situe par rapport à ses propres positions, à ses propres opinions, et les critiques qu'elle fait - on y arrivera certainement - aux propositions du parti communiste et à celles du parti socialiste ne sont pas de même nature.

Quant à savoir si un accord sera possible avant les prochaines élections, permettez-moi de vous dire tout de suite qu'un accord, à l'évidence, dépend de la volonté politique des partenaires ; mais un accord dépend aussi - et nous voulons l'espérer profondément, en tant que syndicalistes - de l'opinion d'un très grand nombre de travailleurs. Il y a des millions de travailleurs et des gens des couches populaires, en France, qui estiment qu'il n'est pas possible de vivre encore plusieurs années avec le nombre actuel de chômeurs, avec l'aggravation des conditions de travail, avec le blocage du pouvoir d'achat, avec les conditions de vie telles qu'on les connaît. Et l'opinion de ces millions de travailleurs, c'est de dire aux partis de gauche, mais aussi aux organisations syndicales : faites tout ce qui est en vot repousser pour réunir les conditions de l'union. C'est ce à quoi nous nous attachons.

**INDEPENDANCE SYNDICALE**

(suite à une question de Pierre CHARPY)

M. Edmond MAIRE. — Eh bien ! nous considérons, nous, que l'indépendance syndicale ne doit pas conduire une organisation majeure digne de ce nom à se taire lorsque l'avenir des travailleurs est en jeu. Nous croyons que se taire c'est laisser faire les rapports de force entre partis politiques, et que c'est finalement faire jouer au mouvement syndical un rôle subordonné aux stratégies, aux tactiques politiques.

**ATTITUDE ACTUELLE DU PARTI COMMUNISTE ET L'ESSAI DE RACOLLAGE DE MILITANTS C.F.D.T.**

(suite à une question d'André GERAUD)

M. Edmond MAIRE. — Je disais à l'instant que nous ne pensons pas qu'il soit de bonne politique pour un parti de se contenter de prendre telles quelles les revendications syndicales sans les examiner, et, de ce point de vue, le parti communiste nous semble actuellement jouer un peu le rôle d'un parti attrape-tout, c'est-à-dire attrape-toutes les revendications syndicales. Et, concernant les propositions de la C.F.D.T., par exemple, il prend notre revendication sur le S.M.I.C. et notre revendication sur le rétrécissement de la hiérarchie des salaires, mais il n'en continue pas moins à défendre les intérêts des professions libérales et toutes les victimes des vingt-cinq monopoles.

Par exemple, le parti communiste prend notre revendication de conseils d'atelier dans les entreprises nationalisées, mais il continue à proposer l'institution d'une seule société nationale de la sidérurgie avec cent quinze mille personnes, ou, à l'évidence, devant un tel monstre, le poids des conseils d'atelier ne pèsera pas beaucoup. Le parti communiste commence à parler de l'autogestion mais continue à prôner, en ce qui concerne son fonctionnement interne, le centralisme démocratique, c'est-à-dire un type de fonctionnement parfaitement incompatible avec une perspective autogestionnaire.

Au total, nous disons donc que le parti communiste, dans ses efforts publics et voyants - ô combien, nous l'avons dit - vis-à-vis de la C.F.D.T., ne joue pas le rôle que nous souhaitons que tous les partis jouent, y compris le parti communiste, celui de la vérité. Le parti communiste, s'il s'exprimait en vérité vis-à-vis des opinions exprimées par la C.F.D.T., serait bien obligé de les discuter, de les critiquer, de les regarder, et non pas purement et simplement, de temps en temps, de les oublier ou bien de les publier dans « l'Humanité » un matin, mais ensuite, sans en tenir aucun compte et, au contraire, en mettant en valeur l'adhésion d'un militant de la C.F.D.T. par-ci ou d'un militant de la C.F.D.T. par-là. C'est même tellement curieux que, à lire « l'Humanité » ces jours-ci, on a l'impression qu'il n'y a plus de militants de la C.G.T. qui adèrent au parti communiste, qu'il n'y aura plus que des militants de la C.F.D.T. Alors qu'on sait qu'au total il y a peut-être, sur le bon million d'adhérents de la C.F.D.T., quelques centaines - au maximum - d'adhérents qui sont

aussi adhérents au parti communiste, il y a là une manœuvre à laquelle nous ne nous prêtons pas et devant laquelle nous disons, non pas qu'il faut prendre une attitude arrogante, je veux dire une attitude violente... Non, mais, très clairement et très calmement, nous disons au parti communiste qu'il faut changer de méthode, qu'il faut avoir un débat clair et franc avec la C.F.D.T. Ce sera beaucoup plus de nature à faire avancer les choses que ce petit jeu qui voudrait faire de la C.F.D.T. une sorte d'allié du parti communiste dans son débat et dans une polémique avec le parti socialiste.

**LA C.F.D.T. EXPRIME LES REVENDICATIONS DES TRAVAILLEURS**

**LA C.F.D.T. N'A PAS A INTERPRETER LES TEXTES DE 1972 DU PROGRAMME COMMUN**

(suite à une question de Serge JULY)

M. Edmond MAIRE. — La C.F.D.T. n'est pas signataire du programme commun, elle n'est donc pas partie prenante et elle estime qu'elle n'a pas, en tant que syndicat, à se prononcer sur les interprétations de textes de 1972. Elle laisse cela à ses signataires.

Serge JULY. — Quel est le rapport de forces entre un courant autogestionnaire qui ne s'épuise pas dans la C.F.D.T. et un courant étatique plus centralisateur qui est majoritaire au sein de l'Union de la gauche ?

Quel est le poids politique de la C.F.D.T. dans cette crise créée par deux partenaires politiques dont, comme vous l'avez déclaré, le rôle est essentiel ? Quel rôle peut jouer la C.F.D.T. dans cette situation ?

M. Edmond MAIRE. — La C.F.D.T., si on étudie son histoire au moins depuis les dix dernières années, a souvent su exprimer le bon sens populaire bien avant que des partis, dans leur logique électorale, ou dans leur doctrine, n'aient senti ce mouvement de base, ces aspirations nouvelles.

On ne précise pas suffisamment aujourd'hui que l'amélioration du pouvoir d'achat direct peut très bien s'accompagner d'une aggravation des conditions de vie et de travail.

Voici ce qu'est le « productivisme » : produire plus de liens de consommation, plus de produits rentables mais, en même temps, provoquer l'entassement dans les villes, la déqualification, l'accélération des cadences.

Nous déclarons quant à nous que changer le type de développement, c'est consacrer d'abord tous ses efforts à la qualité de la vie, à la qualité du travail, c'est se rendre compte qu'une masse importante du pouvoir d'achat direct est finalement consacrée à compenser les aberrations de la société industrielle « productiviste » pour s'évader, pour arriver à retrouver quelques loisirs plus ou moins artificiels. Nous pensons que la masse des Français le ressent très bien.

Il faut changer le mode de vie, le type de production et de consommation, le type de développement.

Nous croyons que nos propos, qui sont le bon sens, ont déjà un peu pénétré les partis de gauche, insuffisamment dans leur accord de 1972, très insuffisamment ensuite car le décalage du programme commun de 1972 s'est encore accru avec l'aggravation de la crise.

S'il existe aujourd'hui une chance de voir se refaire l'accord de la gauche, très franchement, je ne crois pas que ce soit en se situant à mi-chemin des positions actuelles du parti communiste, du parti socialiste et des radicaux de gauche. Il convient de reprendre la discussion sur les thèmes suivants : comment changer le type de développement ? Quelles solutions réelles peut-on apporter à la crise française dans le contexte européen ? Seul, un effort d'imagination et de rigueur peut permettre de retrouver les conditions de l'union.

Serge JULY. — Ne croyez-vous pas que cela va, au contraire, vous écarter beaucoup plus du parti socialiste qui ne partage pas cette analyse ?

M. Edmond MAIRE. — Je ne sais pas...

Serge JULY. — L'idée d'approfondir le modèle, la voie autogestionnaire, comme cela a été proposé lors de la conférence de presse de la C.F.D.T., n'aggraverait-elle pas les divergences entre le parti socialiste et le parti communiste ?

M. Edmond MAIRE. — Pour notre part, nous ne sommes pas pessimistes sur la capacité du parti socialiste à comprendre cela.

A l'évidence, cela heurte un certain nombre d'intérêts. Placer le plein emploi, l'amélioration des conditions de travail et l'amélioration des conditions de vie au centre des solutions touche, c'est exact, les intérêts de certaines catégories détentrices des pouvoirs et d'un revenu élevé. Or, ces catégories pèsent électoralement sur tous les partis, y compris le parti socialiste.

Nous espérons créer un mouvement de masse centré sur ces objectifs nouveaux qui répondent aux problèmes de l'époque, nous souhaitons qu'il soit suffisant pour surmonter les réticences éventuelles du parti socialiste à s'engager plus avant.

Toutefois, du côté du parti communiste, le problème est autrement plus sérieux. Ce mouvement de masse devra être suffisamment profond pour faire changer la stratégie du parti communiste.

En effet, nos critiques à l'égard du parti socialiste et du parti communiste ne sont pas de même nature.

Le parti socialiste s'engage avec retard, éprouve des difficultés à s'engager et ses pesanteurs électorales le freinent pour aller plus loin ce qui, du même coup, crée le doute.

Du côté du parti communiste, c'est un autre problème. Selon sa stratégie, le complexe Etat-grandes sociétés nationalisées doit tout régler demain.

Notre optique est tout à fait différente : c'est l'intervention d'en bas, tout autant que celle d'en haut, qui peut permettre d'avancer.